



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour une séance extraordinaire le

Jeudi 20 mars à 20h15 à la grande salle

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2024
3. Assermentation/démission
4. Rapport de la Commission gravière sur la séance du « Groupe de suivi du projet de gravière du Sépey » du 13 mars 2025
5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Thierry Blanc au sujet principalement de la gravière du Sépey
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles.

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secretaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 25 février 2025

Annexe : Interpellation de M. Thierry Blanc